

P-V PROVISOIRE DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU 17/11/2009

REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE FLEURUS-FARCIENNES

Présents :

Madame Muriel GLAUDE, Responsable du Département Environnement Province du Hainaut et **Présidente du Comité.**

Autorités communales :

Monsieur Claude MASSAUX, Conseiller communal Ville de Fleurus ;
Monsieur Christian COURTOY, Conseiller communal Ville de Fleurus ;

Représentants du site nucléaire :

Monsieur Jean-Michel VANDERHOFSTADT, Directeur Général IRE ;
Monsieur Michel BOLAND, Communication Manager IRE ;
Monsieur Marc BLEUS, Responsable SCP IRE ;
Monsieur Vincent LUYCKX, General Manager Sterigenics S.A. ;
Monsieur François DESMEDT, Directeur Transrad ;
Monsieur Guy STRYKERS, EHS Manager MDS Nordion ;

Autorités provinciales :

Monsieur Bruno ZORZI, Attaché au Cabinet du Gouverneur de la Province du Hainaut ;
Monsieur Michaël GEMENNE, Attaché au cabinet du Gouverneur de la Province de Namur ;

Représentants de la population :

Monsieur Gian-Carlo TOMASI, Riverain Farciennes ;
Monsieur Albert SCHLEIPER, Président de l'Association Farciennes + ;
Madame Christiane VASSART, Ligue des Familles (Fleurus).
Madame Elisabeth DECLEVE, Vie Féminine (Fleurus).
Monsieur Rudy PERES, GALF (Fleurus).

Autres :

Monsieur Roger LORENT, Responsable PLANU Commune de Farciennes
Monsieur Roberto GORETTI, Commune de Farciennes
Monsieur Eric PONLOT, Chef de Bureau Ville de Fleurus ;

Excusé : Monsieur Hugues BAYET, Bourgmestre de la Commune de Farciennes.

Ordre du jour : Information des membres du Comité d'accompagnement sur les incidents qui se sont produits en août et octobre 2009, et définition de la façon de communiquer dans des cas semblables.

La séance est ouverte à 18h35 par la Présidente, Madame GLAUDE, qui invite Monsieur VANDERHOFSTADT, Directeur général de l'IRE, à communiquer sur les anomalies INES d'août et octobre 2009, but de la réunion extraordinaire du Comité d'accompagnement de ce mardi 17/11/2009.

Monsieur VANDERHOFSTADT remercie les personnes présentes. A l'aide d'un power-point comme support (voir document 1 en annexe) il explique pourquoi il a demandé cette réunion et dresse un bilan de la situation actuelle de l'IRE. En résumé, la présentation met en évidence l'état d'avancement des activités en fonction des échéances planifiées.

Monsieur VANDERHOFSTADT exprime la satisfaction de voir l'IRE tenir ses engagements en matière de plans d'actions

Au sujet des anomalies déclarées par l'IRE à l'AFCN :

2009-08-25	IRE	1	L'IRE produit des éléments radioactifs utilisés en médecine nucléaire, à partir d'uranium irradié. L'uranium résiduel est stocké dans des boîtes métalliques. Un contrôle de routine de la masse d'uranium, a montré que deux des dernières boîtes conditionnées contenaient un excès de masse de respectivement 1 et 3 %. La procédure de conditionnement de l'uranium a été revue pour assurer le respect d'une marge de sécurité par rapport à la limite fixée. Cet événement n'a aucune conséquence radiologique sur et en dehors du site.
------------	-----	---	--

2009-10-08	IRE	1	Durant une opération de distillation d'iode, faisant partie du processus de purification de l'iode, l'opérateur a constaté une perte d'étanchéité au niveau du circuit processus. Le test d'étanchéité, effectué à température ambiante et préalable au démarrage des opérations avait été correctement réalisé et n'avait révélé aucune fuite. La fuite est apparue en cours de processus de chauffe suite à une défaillance au niveau d'un raccord en verre entre 2 éléments du circuit de distillation. Plusieurs barrières de confinement redondantes étaient opérationnelles de telle manière que cet événement n'a donné lieu à aucun rejet de radioactivité vers l'environnement; il a été classé au niveau 1 sur l'échelle INES.
------------	-----	---	--

Monsieur VANDERHOFSTADT confirme qu'il s'agit d'« événements », anodins internes à l'entreprise. Il n'en a pas parlé en Conseil d'administration car il s'agit d'événements mineurs bien contrôlés par la direction de l'IRE.

En ce qui concerne les rejets d'iode du site IRE, en 2007, ils sont inférieurs à la limite de niveau annuel autorisé par l'AFCN.

En 2008, avec l'incident du mois d'août, ils dépassent la limite de niveau annuel autorisé tout en restant très inférieurs à la limite maximale d'exposition hors risque pour la population. En 2008 sans considérer l'incident et en 2009, les rejets sont bien en dessous de la limite autorisée par l'AFCN.

Monsieur VANDERHOFSTADT précise également qu'en passant par « Google », sur le site de l'AFCN, un onglet INES permet de prendre connaissance de tous les événements classés sur l'échelle INES en Belgique depuis les 12 derniers mois.

Monsieur VANDERHOFSTADT cède la parole à Monsieur Marc BLEUS de l'IRE, afin que celui-ci puisse donner des explications sur l'utilisation de l'échelle INES, qui est l'échelle internationale des événements du secteur nucléaire.

Cet exposé va permettre de comprendre ce qu'est l'échelle INES qui est un outil de communication rapide et cohérent, qui permet de faciliter la compréhension du public (voir document 2 en annexe).

Les principes de déclaration sont clairement expliqués :

- L'exploitant établit la proposition de niveau de classification de l'événement
- Analyse structurée, voir principes de classification
- L'exploitant transmet sa proposition de classement à BEL V.
- Evaluation indépendante du niveau par BEL V
- Confirmation / révision de la proposition de l'exploitant
- L'exploitant transmet la proposition de classement à l'AFCN
- Validation proposition si accord exploitant BEL V

Au niveau de la communication, les règles de communication sont rappelées, en résumé elles sont les suivantes :

Niveau 0 : pas d'obligation

Niveau 1 : publication sur le site de l'AFCN (par l'AFCN)

A partir du niveau 2 : communiqué de presse de l'exploitant (donc de l'IRE) + publication sur le site de l'AFCN

- Les principes de classification des événements sont expliqués. Ils tiennent compte de :

1. Impact sur la population et l'environnement (hors site)
2. Impact sur les installations (sur site)
3. Impact sur la Défense en Profondeur (pas de conséquence effective)

- La classification finale prendra en compte des facteurs additionnels
 - Défaillance par mode commun
 - Inadéquation de procédure (provoquant la sollicitation simultanée de plusieurs barrières de défense en profondeur)
 - Défaillance de la culture de sûreté

Monsieur BOLAND prend alors la parole pour proposer à l'assemblée un mode de communication adapté en raison des circonstances et afin d'éviter à l'avenir une amplification médiatique malheureuse. Ainsi, tout événement de niveau 0 sur l'échelle INES fera l'objet d'une information à la plus proche réunion du Comité.

Les autres événements, toujours dans le cadre d'un événement radiologique, de niveau 1 et plus, feront automatiquement l'objet d'une information directe très large, à savoir que les Bourgmestres de FLEURUS et FARCIENNES, le Ministre de Tutelle, en l'occurrence Monsieur Paul MAGNETTE, les Membres du Comité d'accompagnement, seront avertis par mail.

En réponse à une question posée, Monsieur BOLAND précise, qu'en raison des activités qui sont mises en œuvre par l'IRE, que le niveau 4 de l'Echelle INES ne pourra pas être dépassé pour l'IRE, ce que confirme Monsieur BLEUS.

Mr BOLAND informe le Comité qu'un exercice « Plan interne d'urgence » pour l'IRE est prévu le 16/12/2009. Les responsables de l'IRE confirmeront cette date aux Bourgmestres respectifs.

A la demande de plusieurs membres du Comité d'accompagnement, un responsable de l'AFCN sera invité lors d'une prochaine réunion du Comité. La présence des Pompiers et de la Protection civile est envisagée également, pour faire l'état sur la planification d'urgence.

Monsieur ZORZI confirme qu'un groupe de travail a été constitué et avance dans ses travaux.

Monsieur LUYCKX, Directeur STERIGENICS (Classe 2), confirme que son établissement va se conformer au même plan de communication que celui de l'IRE (Classe 2).

Madame GLAUDE lève la séance à 20h35.